

**AFFICHER
A DIFFUSER**

AVIS D'EXAMEN

Filière Culturelle – Catégorie B

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE HORS CLASSE

Organisé par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime pour son compte et en convention avec les Centres de gestion l'Aude, de la Corrèze, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, des Landes, des Pyrénées Atlantiques, des Deux-Sèvres, de la Vienne.

CONDITIONS D'ACCES

Examen professionnel d'avancement de grade ouvert

- ◆ **aux assistants de conservation de 2^{ème} classe** ayant atteint le 7^{ème} échelon de leur grade
- ◆ **et aux assistants de conservation de 1^{ère} classe** sans condition d'ancienneté

PERIODE ET MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions doivent être impérativement effectuées sur les formulaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.

Les demandes de dossier d'inscription sont à adresser au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime – 85 bd de la République - 17076 LA ROCHELLE CEDEX 09 au plus tard le 31 mars 2010.

Au cours de la période d'inscription fixée **du 2 mars 2010 au 31 mars 2010**, le retrait des dossiers s'effectue :

- **soit sur place** aux heures d'ouverture des bureaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h),
- **soit par courrier adressé par voie postale** (jusqu'à minuit le cachet de la poste faisant foi) au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime qui sera accompagné d'une enveloppe format A4 affranchie au tarif en vigueur pour un envoi à 100 g et libellée aux nom et adresse du candidat.
- **soit par préinscription** en ligne sur le site internet du Centre de Gestion de la Charente-Maritime www.cdg17.fr. Les candidats doivent compléter en ligne le dossier d'inscription, l'imprimer, le signer, et le compléter des pièces justificatives demandées. Le dossier de préinscription sera considéré comme inscription qu'à réception par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime du dossier imprimé, au plus tard le jour de la clôture des inscriptions.

Les demandes de dossier par téléphone, par télécopie, par courrier électronique ne seront pas acceptées. Aucun dossier ne sera distribué hors délai.

Concernant les demandes de dossier formulées par courrier, le Centre de Gestion de la Charente-Maritime ne saurait en aucun cas être rendu responsable de problèmes et ou retards éventuels dans l'acheminement de l'envoi des dossiers d'inscription par les services de la Poste.

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au 8 avril 2010 à 17 heures (dernier délai), pour un dépôt de dossier au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime – 85 bd de la République – 17076 LA ROCHELLE CEDEX 09 et jusqu'à minuit (le cachet de la poste faisant foi) pour un envoi postal. Concernant les préinscriptions, faute d'envoi du dossier imprimé au plus tard à cette date, la préinscription en ligne sera annulée.

Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion de la Charente-Maritime qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et rejeté. Les captures d'écran ne seront pas acceptées. Tout courrier insuffisamment affranchi, même posté dans les délais, sera refusé.

Tous renseignements complémentaires pourront être communiqués sur simple courrier adressé au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.

Date des épreuves écrites : Le 25 mai 2010

A LA ROCHELLE

(un arrêté viendra préciser le lieu exact du déroulement des épreuves)

